



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## questions écrites

Question écrite n° 98473

### Texte de la question

Suite à sa précédente question écrite n° 54764 publiée au JO le 28 décembre 2004 et à la réponse de Mme la ministre déléguée aux affaires européennes publiée au JO le 14 septembre 2004 à sa question écrite n° 45888 publiée au JO le 10 août 2004 M. Thierry Mariani prie à nouveau Mme la ministre déléguée aux affaires européennes de bien vouloir lui indiquer le nom du fichier spécifique aux étrangers en résidence temporaire en Slovénie ainsi que l'ensemble des droits et devoirs découlant de l'inscription sur ce fichier.

### Texte de la réponse

Le fichier des étrangers en résidence temporaire est le registre où sont inscrits les ressortissants de l'Union européenne ayant fait une déclaration de résidence temporaire et les ressortissants extra communautaires diposant d'un permis de séjour temporaire en cours de validité. Ce fichier permet d'établir une série d'attestations administratives (attestations de résidence, etc.). Les seuls citoyens étrangers autorisés par la législation slovène à voter sont les résidents à titre permanent.

### Données clés

**Auteur :** [M. Thierry Mariani](#)

**Circonscription :** Vaucluse (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 98473

**Rubrique :** Parlement

**Ministère interrogé :** affaires européennes

**Ministère attributaire :** affaires européennes

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 27 juin 2006, page 6693

**Réponse publiée le :** 28 novembre 2006, page 12408